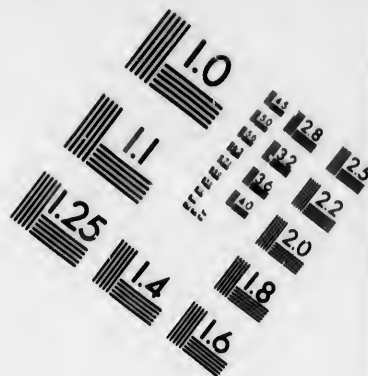
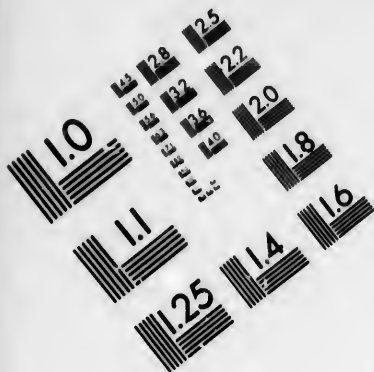
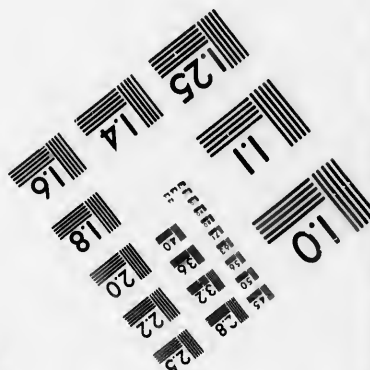
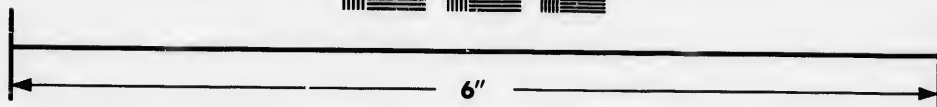
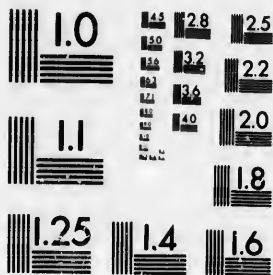




# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**

# Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/  
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/  
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- ☒ Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc)

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/  
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/  
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/  
Pages détachées
- ☒ Showthrough/  
Transparence
- ☐ Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/  
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|                          |                          |                          |                          |                                     |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 10X                      | 14X                      | 18X                      | 22X                      | 26X                                 | 30X                      |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X                      | 16X                      | 20X                      | 24X                      | 28X                                 | 32X                      |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

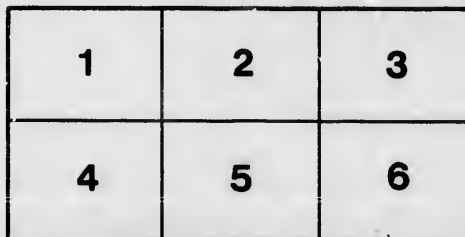
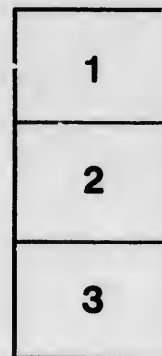
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# REGLEMENT CONCERNANT LE CHANT ET LA MUSIQUE DANS LES EGLISES.

- 1.—Le chant s'enseignera régulièrement dans les Séminaires, Collèges et écoles.
  - 2.—Chaque fabrique aura aussi son école de chant.
  - 3.—Il ne se chantera rien en langue vulgaire, pendant les Offices Publics de l'Eglise ; et l'on chantera les Oraisons, l'Epître, l'Evangile et autres parties des Saints Offices, conformément aux règles du Directoire Romain, qui sont indiquées à la page 193<sup>e</sup> du Graduel, et 157<sup>e</sup> du Vespéral, imprimés par l'ordre du Premier Concile Provincial de Québec. Néanmoins, contrairement à ces Règles, on chantera toujours les Oraisons du salut, sur le ton solennel, ainsi qu'on le pratique à Rome. On devra se rappeler que pendant l'octave de la Fête-Dieu, on ne doit chanter que des hymnes et l'honneur du St. Sacrement.
  - 4.—On n'admettra pas dans les Eglises d'autres Instruments de musique que l'Orgue, l'Harmonium ou autres du même genre. Cependant l'usage de Rome permet qu'avec l'orgue on joue le violon, le violoncelle et le serpent, pour soutenir les voix des chantres.
  - 5.—On peut jouer l'Orgue tous les dimanches et fêtes d'obligation ; et les chants en musique sont permis ces jours-là.
  - 6.—Cependant il n'y a point d'Orgue en Avent et en Carême, excepté les Dimanches appelés *Gaudete* et *Lætare*, où l'on joue à la Messe seulement ; excepté aussi à la Messe du Jeudi-Saint, ainsi qu'à la Messe et aux Vêpres du Samedi Saint. L'on en jouerait aussi dans ce temps, si l'on célébrait quelque solennité avec joie et pour une chose grave.
  - 7.—L'on joue, quand l'Evêque entre à l'Eglise, et quand il en sort, lorsqu'il doit célébrer lui-même l'Office, ou assister à un Office célébré par un autre, aux jours de Fêtes les plus solennelles, c'est-à-dire quand il y assiste *paré*.
  - 8.—L'on joue pareillement à l'Entrée de l'Archevêque et à celle d'un Evêque étranger à qui l'Ordinaire veut rendre les honneurs dus à sa sublime dignité. Ce jeu de l'Orgue se prolonge jusqu'à ce qu'il faille commencer l'Office, après que l'Evêque a fait sa prière.
  - 9.—L'on peut encore jouer à la Basse Messe de l'Evêque, quand il célèbre quelque part avec solennité, à l'occasion d'une Fête, visite, etc.
  - 10.—Il y a Orgue aux Matines et aux Vêpres, quand on les chante solennellement.
  - 11.—C'est au chœur à chanter les premiers versets des hymnes et cantiques, et aussi ceux où il faut se mettre à genoux, comme au *Te Ergo* du *Te Deum* et au *Tantum ergo Sacramentum*, quand le St. Sacrement est sur l'Autel. C'est de même à lui à chanter le *Gloria Patri*, etc., et toutes les doxologies qui terminent les hymnes, à moins qu'il n'y ait quelques voix qui chantent ces parties à l'Orgue.
  - 12.—L'on n'a pas coutume de jouer aux autres Offices, excepté à Tierce et à Complies, quand l'Evêque y célèbre.
  - 13.—L'Orgue joue après chaque Psaume des Vêpres et des Laudes ; et alors un chantre répète l'Antienne tout haut.
  - 14.—A l'Hymne, et aux Cantiques *Magnificat*, *Benedictus*, *Nunc dimittis*, l'Orgue alterne avec le chœur ; et un chantre répète tout haut la partie de l'Orgue, si aucune voix ne l'accompagne.
  - 15.—A la Messe, l'Orgue alterne avec le Chœur, aux *Kyrie*, *Gloria in Excelsis*, *Sanctus* et *Agnus*. Il joue auprès l'Epître, à la place du graduel, et aussi au lieu de l'Offertoire. A l'élévation, il joue d'une manière plus grave et plus douce. Il joue aussi à la communion, avant l'Oraison appelée *Post-Communion*, et à la fin de la Messe. Il accompagnerait convenablement la voix qui chanterait le Graduel, l'Offertoire et la Communion.
  - 16.—Il pourrait encore accompagner les voix au *Credo*, suivant l'usage de Rome.
  - 17.—L'Orgue ne doit faire entendre aucun air de chansons lascives, ni de chants de danses et d'opéras. Enfin les chants étrangers à l'Office, et à plus forte raison, s'ils sont profanes et lubriques, ne doivent jamais, ni sous quelque prétexte que ce soit, s'entendre dans l'Eglise.
  - 18.—Les Chantres et les Musiciens doivent observer soigneusement que l'harmonie de leurs voix, destinée à augmenter la piété, ne doit avoir rien de léger ni de lascif, de crainte de détourner l'attention des auditeurs de la contemplation du service divin ; mais qu'elle soit *dévotement, distincte et intelligible*.
  - 19.—Aux Offices des Morts, il n'y a point d'orgue, mais il peut y avoir du chant figuré, ainsi qu'il se pratique à Rome.
- Le présent Règlement sera imprimé et exposé dans la sacristie de chaque Eglise, pour que l'on s'y conforme ponctuellement.

✠ IG. EVEQUE DE MONTREAL.

